

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01511

Numéro SIREN : 829 581 586

Nom ou dénomination : SEQONE

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2020 sous le numéro de dépôt 7942

Greffe du tribunal de commerce de Montpellier



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/7942

Déposant :

Nom/dénomination : SEQONE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 829 581 586

N° gestion : 2017 B 01511



VB/2017 B 01511
MAITRE ERIC THIEULIN ASERA
CS 87395
619 RUE FAVRE DE SAINT CASTOR
34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Nos références : VB/2017 B 01511

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : SEQONE

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

22 RUE DURAND
34000 MONTPELLIER

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 829581586 R.C.S Montpellier

Le greffier soussigné constate le 08/07/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/7942, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019

Récépissé délivré le 24/07/2020

Le greffier



REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE LA SCP GREFFIERS ASSOCIES
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE, LE REGLEMENT PAR CHEQUE DES HONORAIRES EST ACCEPTE: No tva fr 85 340 326 917
SIREN : 340 326 917 R.C.S MONTPELLIER
IBAN : FR7612939000902900479643051 BDUPFR25



Désignation de l'entreprise		SAS SEOONE		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		22 rue Durand		34000 MONTPELLIER		
Numéro SIRET *		8 2 9 5 8 1 5 8 6 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 9		
				Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 8		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
				Net		
				4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014	369 246	016	176 814	
	Immobilisations corporelles *	028	39 124	030	11 644	
	Immobilisations financières * (1)	040	38 000	042	38 000	
	Total I (5)	044	446 371	048	188 458	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
		Créances (2)				
Clients et comptes rattachés*		068	160 247	070	160 247	
Autres * (3)		072	771 000	074	771 000	
Valeurs mobilières de placement		080	15 000	082	15 000	
Disponibilités		084	2 378 406	086	2 378 406	
Charges constatées d'avance *	092	19 616	094	19 616		
Total II	096	3 344 269	098	3 344 269		
Total général (I+II)	110	3 790 640	112	188 458	3 602 182	557 567
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
				Exercice N-1 NET		
				2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	2 823 900	182 951
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		
	Report à nouveau	134		134	(341 404)	(117 870)
	Résultat de l'exercice	136		136	(517 990)	(223 534)
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		142	1 964 506	(158 453)
	Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	1 056 760	607 134
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	41 029	18 263
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	6 481	172	177 750	61 268
	Produits constatés d'avance	174		174	362 136	29 354
Total III	176		176	1 637 675	716 020	
Total général (I + II + III)	180		180	3 602 182	557 567	
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	206 563
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	99 746
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

CATÉA EXPERTISE COMPTABLE

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SAS SEQONE		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 1 1 2 2 0 1 9						13 1 1 2 2 0 1 8					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210											
	Production vendue	biens	215	214											
		services *	217	218			377	121			91	512			
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222										
	Production immobilisée *			224											
	Subventions d'exploitation reçues			226			313	100			159	225			
	Autres produits			230				5				4			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232			690	226			250	741		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234										
	Variation de stock (marchandises) *				236										
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238											
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240											
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242			427	944			133	019			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				244			4	961			3	778			
Rémunérations du personnel *				250			785	157			292	437			
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			175	853			55	134			
Dotations aux amortissements *				254			83	086			67	704			
Dotations aux provisions				256											
Autres charges				262				78				84			
Total des charges d'exploitation (II)				264			1	477	079			552	156		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270			(786)	853			(301)	416			
Produits financiers				280			3	186				23			
Produits exceptionnels				290				57				2	000		
Charges financières				294			21	695				12	977		
Charges exceptionnelles				300				15	902						
Impôts sur les bénéfices *				306			(303)	218				(88)	836		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310			(517)	990				(223)	534		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312							314		517	990	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316											
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318											
Provisions non déductibles *				322											
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324			(303)	218							
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés				330		247									
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				251											
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999											
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997			
Déductions															
Entreprise nouvelle (44, septies)		986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)		987		Zones de revitalisation de la défense (44, septies)		127		Zones de revitalisation rurales (44, septies)		138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		Jeune entreprise innovante (44, septies A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, septies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44, septies)		990	
Divers ZFANG (44, septies)		345		Investissements outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit		346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44, septies)		992	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D								Zone de développement prioritaire (44, septies)		993		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352								354	1	233	611
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356											
Déficits antérieurs reportables : *4.7.9.....6.3.8 dont imputés sur le résultat :												360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370								372	1	233	611

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

*Certifié conforme
Nico Las Philippe
Président Seqone*



Formulaire obligatoire (article 302.2 des
A bis du Co. le Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEQONE

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	333 195	412	36 051	414		416	369 246		369 246
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	8 430	472	30 695	474		476	39 124		39 124
	Immobilisations financières	480	5 000	482	33 000	484		486	38 000		38 000
TOTAL		490	346 625	492	99 746	494		496	446 371		446 371
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	103 803	502	73 011	504		506	176 814		
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 569	562	10 075	564		566	11 644		
TOTAL		570	105 372	572	83 086	574		576	188 458		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595			
	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

En Euros.

CATÉA EXPERTISE COMPTABLE

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEQONE

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	479	638
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984	479	638
Déficits de l'exercice	860	1233	611
Total des déficits restant à reporter	870	1713	249

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	74 410
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	92 757
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

En Euros.

CATÉA EXPERTISE COMPTABLE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : SAS SEQONE		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2019	et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	377 121
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	377 121
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	313 100
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	313 105
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)		
Achats	121	41 482
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	238 807
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	78
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	280 368
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	409 858
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	409 858
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	377 121
Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

En Euros.

CATÉA EXPERTISE COMPTABLE



THIERRY CARLES
Commissaire aux Comptes

SAS SEQONE
22 RUE DURAND
34000 MONTPELLIER

RCS MONTPELLIER : 829 581 586

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des associés en date du 6 mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

753 Rue Marius Petipa – 34080 Montpellier
Téléphone : 06 09 06 21 58
N° SIRET 417 527 496 00042 - APE 6920Z

1

TC

THIERRY CARLES
Commissaire aux Comptes

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux

753 Rue Marius Petipa – 34080 Montpellier
Téléphone : 06 09 06 21 58
N° SIRET 417 527 496 00042 - APE 6920Z

2



THIERRY CARLES
Commissaire aux Comptes

règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée générale ordinaire.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

753 Rue Marius Petipa – 34080 Montpellier
Téléphone : 06 09 06 21 58
N° SIRET 417 527 496 00042 - APE 6920Z

3

TC

THIERRY CARLES
Commissaire aux Comptes

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 5 Mai 2020

Le commissaire aux comptes
THIERRY CARLES



753 Rue Marius Petipa – 34080 Montpellier
Téléphone : 06 09 06 21 58
N° SIRET 417 527 496 00042 - APE 6920Z

4

THIERRY CARLES
Commissaire aux Comptes

SAS SEQONE

22 RUE DURAND
34000 MONTPELLIER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous vous informons que le Président ne nous a donné avis d'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce, pour la période du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

Fait à Montpellier le, 5 Mai 2020

Le Commissaire aux Comptes
THIERRY CARLES



753 Rue Marius Petipa – 34080 Montpellier
Téléphone : 06 09 06 21 58
N° SIRET 417 527 496 00042 - APE 6920Z

Désignation de l'entreprise <u>SAS SEONE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise <u>22 rue Durand</u>		<u>34000 MONTPELLIER</u>	
Numéro SIRET * <u>8 2 9 5 8 1 5 8 6 0 0 0 1 5</u>			
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
		Exercice N clos le <u>31122019</u>	
		Exercice N-1 clos le <u>31122018</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions
		1	2
			Net
			3
			Net
			4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		
	Fonds commercial *	010	012
	Autres *	014	016
		369 246	176 814
			192 432
	229 392		
	Immobilisations corporelles *	028	030
		39 124	11 644
			27 480
			6 861
	Immobilisations financières * (1)	040	042
		38 000	
			38 000
			5 000
	Total I (5)	044	048
		446 371	188 458
			257 913
			241 253
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
	Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
	Créances (2)	068	070
	Clients et comptes rattachés*	160 247	160 247
	Autres * (3)	072	074
		771 000	771 000
		38 993	162 220
		162 220	
	Valeurs mobilières de placement	080	082
		15 000	15 000
			15 000
	Disponibilités	084	086
		2 378 406	2 378 406
			100 055
	Charges constatées d'avance *	092	094
		19 616	19 616
			45
	Total II	096	098
		3 344 269	3 344 269
			316 314
	Total général (I+II)	110	112
		3 790 640	188 458
			3 602 182
			557 567
PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120
		2 823 900	182 951
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * (131))	132	
	Report à nouveau	134	(341 404)
	Résultat de l'exercice	136	(517 990)
	Provisions réglementées	140	
			(117 870)
	Total I	142	142
		1 964 506	(158 453)
	Provisions pour risques et charges	154	
	Total II	154	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156
		1 056 760	607 134
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166
		41 029	18 263
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169) 6 481)	172	172
	177 750	61 268	
Produits constatés d'avance	174	174	
	362 136	29 354	
	Total III	176	176
		1 637 675	716 020
	Total général (I + II + III)	180	180
		3 602 182	557 567
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an
			195
			206 563
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	
		182	99 746
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	
		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

CATÉA EXPERTISE COMPTABLE

TC

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS SEQONE**

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le							
		13	1	2	2	0	1	9	13	1	2	2	0	1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209												
	Production vendue biens services *	215												
		217						377	121				91	512
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)													
	Production immobilisée *													
	Subventions d'exploitation reçues							313	100				159	225
	Autres produits								5					4
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							690	226				250	741
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)													
	Variation de stock (marchandises) *													
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)														
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *														
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)							427	944				133	019	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 440)	243				440		4	961				3	778	
Rémunérations du personnel *							785	157				292	437	
Charges sociales (cf. renvoi 380)							175	853				55	134	
Dotations aux amortissements *							83	086				67	704	
Dotations aux provisions														
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259							78					84	
	260													
Total des charges d'exploitation (II)							1	477	079			552	156	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								(786	853)			(301	416)	
Produits financiers (III)							3	186				23		
Produits exceptionnels (IV)							57					2	000	
Charges financières (V)							21	695				12	977	
Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347						15	902						
	348													
Impôts sur les bénéfices * (VII)							(303	218)				(88	836)	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								(517	990)			(223	534)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												314	517 990	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *														
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles														
Provisions non déductibles *														
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								(303	218)					
Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247													
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)														
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
Entrepise nouvelles (44. sexies)	986													
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981													
Divers ZFA NG dont (44. quaterdecies)	345													
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D														
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												354	1 233 611	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)														
Déficits antérieurs reportables : *4.7.9...6.3.8 dont imputés sur le résultat :												360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												372	1 233 611	

En Euros.

CATÉA EXPERTISE COMPTABLE

✍



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

A compter de cet exercice les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Informations générales complémentaires

CATÉA EXPERTISE COMPTABLE

TC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	333 195		36 051
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 430		30 695
TOTAL	8 430		30 695
Prêts, autres immobilisations financières	5 000		33 000
TOTAL	5 000		33 000
TOTAL GENERAL	346 625		99 746

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			369 246	369 246
TOTAL			369 246	369 246
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			39 124	39 124
TOTAL			39 124	39 124
Prêts, autres immobilisations financières			38 000	38 000
TOTAL			38 000	38 000
TOTAL GENERAL			446 371	446 371

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	103 803	73 011		176 814
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 569	10 075		11 644
TOTAL	1 569	10 075		11 644
TOTAL GENERAL	105 372	83 086		188 458

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	73 011				
TOTAL	73 011				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 075				
TOTAL	10 075				
TOTAL GENERAL	83 086				

CATÉA EXPERTISE COMPTABLE

Handwritten signature



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	38 000	38 000	
Autres créances clients	160 247	160 247	
Impôts sur les bénéfices	392 054	392 054	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 993	9 993	
Divers état et autres collectivités publiques	363 743	363 743	
Débiteurs divers	5 211	5 211	
Charges constatées d'avance	19 616	19 616	
TOTAL	988 863	988 863	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	831 539	361 215	470 324	
Emprunts et dettes financières divers	225 220	0	139 220	86 000
Fournisseurs et comptes rattachés	41 029	41 029		
Personnel et comptes rattachés	34 944	34 944		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 503	98 503		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 463	26 463		
Autres impôts taxes et assimilés	11 360	11 360		
Groupe et associés	6 481	6 481		
Produits constatés d'avance	362 136	245 708	116 428	
TOTAL	1 637 675	825 703	725 972	86 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	504 416			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	54 601			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	16 811	18 435		35 246

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Concessions, brevets, logiciels	321 370	20.00
Concessions, brevets, logiciels	11 825	50.00
licences	36 051	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

RC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	84 213
Autres créances	363 743
Disponibilités	75
Total	448 031

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	475
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 227
Dettes fiscales et sociales	49 220
Total	56 922

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		19 616
Total		19 616
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		362 136
Total		362 136

CATÉA EXPERTISE COMPTABLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	158 453-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	158 453-
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	158 453-
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	18 435
Variation des primes, reserves, report a nouveau	2 622 514
Autres variations	517 990-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 964 506
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	2 122 959
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	2 122 959

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Néant

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Caution Fonds Européens d'Investissement	53 281
Total	53 281

Néant

CATÉA EXPERTISE COMPTABLE

AC



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	3
Autres immobilisations incorporelles	3
Evaluation des immobilisations corporelles	3
Evaluation des amortissements	4
Disponibilités en Euros	4
Produits à recevoir	4
Charges à payer	4
Charges et produits constatés d'avance	4
Variation des capitaux propres	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	5
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	5
Montant des engagements financiers	5

NA = Non Applicable NS = Non significative

TC



SEQONE
Société par actions simplifiée
au capital de 35 246 euros
Siège social : 22 Rue Durand, 34000 MONTPELLIER
829 581 586 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 MAI 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à (517 990) euros de la manière suivante :

- Perte de l'exercice :	-517 990,00 euros
- Report à nouveau antérieur :	-341 403,00 euros
➤ Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -859 393 euros	-517 990,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 mai 2020

Cette résolution est adoptée, 34.446 voix ayant voté pour,0..... voix ayant voté contre et0..... voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président
Nicolas PHILIPPE

